

## VRAI OU FAUX

Si l'affirmation proposée est fausse, veuillez préciser pourquoi.

---

**1- Un des critères pour choisir une incorporation fédérale ou québécoise est le territoire où celle-ci prévoit opérer. VRAI**

*Les personnes qui font l'incorporation fédérale sont notamment intéressées à faire affaire non seulement au Québec mais aussi dans d'autres provinces canadiennes ou même dans d'autres États.*

*Celles qui choisissent l'incorporation québécoise généralement sont intéressées à faire affaire au Québec seulement. Par exemple, un agence immobilière incorporée fera affaire au Québec car les courtiers qui la constituent ont des permis de courtage immobilier du Québec seulement.*

**2- Il faut être au moins trois personnes pour constituer une société par actions. FAUX**

*Une seule personne peut constituer une société par actions et en être l'actionnaire unique et l'administratrice unique.*

**3- Dans le capital-actions de la société par actions, il ne peut y avoir que des actions avec droit de vote. FAUX**

*Le capital-actions pourrait être constitué des actions avec ou sans droit de vote. Par exemple, il peut prévoir que les actions de catégorie A ont le droit de votes et celle de catégorie B sont sans droit de vote.*

**4- Une personne morale à but lucratif a comme objectif de faire des profits. VRAI**

*L'objectif principal d'une personne morale à but lucratif est de faire des profits. Par exemple : le but d'une société par actions est de faire des profits, qui sont versés sous forme de dividendes entre ses actionnaires.*

**5- Une société par actions doit toujours avoir un nom. FAUX**

*Une société par actions peut avoir une désignation numérique (1234-5678 Québec inc., 12345678 Canada Inc.), si elle ne choisit pas de nom.*

**6- Les dividendes d'une société par actions représentent les profits nets distribués aux actionnaires. VRAI**

*Les dividendes d'une société par actions représentent les profits nets distribués aux actionnaires.*

**7- L'aspect fiscal représente un avantage de la société par actions. VRAI**

*Le taux d'imposition des sociétés par actions sur les profits est moins élevé que celui des particuliers.*

**8- Le financement varié représente un inconvénient de la société par actions. FAUX**

*Le financement varié représente un avantage de la société par actions.*

**9- Lorsqu'une société par actions détient le statut d'émetteur fermé, il doit y avoir des restrictions sur le transfert des actions. VRAI**

*L'émetteur fermé est celui qui ne fait pas l'appel public à l'épargne. Comme il ne fait pas l'appel public à l'épargne, il doit y avoir des restrictions sur le transfert des actions.*

**10- Une société par actions peut émettre des actions avec droit de vote et sans droit de vote. VRAI**

*Le capital-actions pourrait être constitué des actions avec ou sans droit de vote. Par exemple, il peut prévoir que les actions de catégorie A ont le droit de votes et celle de catégorie B ont sans droit de vote.*

## CAS PRATIQUES

---

**1 Avec l'entreprise individuelle, la société de personnes est le deuxième type d'organisation juridique d'une entreprise non incorporée. Pourquoi affirme-t-on que la société de personnes présente une personnalité morale incomplète? En d'autres mots, pourquoi ne possède-t-elle pas la pleine personnalité juridique qu'une personne morale (société par actions) possède?**

*Une société de personnes n'a pas d'existence juridique propre et distincte de celle de ses membres. Ainsi, les associés d'une société de personnes (commandités pour les sociétés en commandite) ont une responsabilité personnelle, solidaire et illimitée à l'égard des tierces personnes.*

*Or, une société par actions a une existence juridique distincte de celle de ses membres. Ainsi, les administrateurs et les actionnaires d'une société par actions ont une responsabilité limitée, la société pouvant elle-même répondre de ses actes. C'est pourquoi on dit qu'une société par actions est une personne morale.*

**2 Votre meilleur ami décide de démarrer son entreprise. Il en sera le seul propriétaire. Sachant que vous êtes connaisseur en droit des affaires, il vous consulte. Il veut être informé sur les choix qui s'offrent à lui concernant les formes d'organisation juridique que pourrait adopter son entreprise. En même temps, il aimerait connaître les avantages et les inconvénients de chacune de ces formes d'organisation juridique.**

*Elle peut créer une entreprise individuelle ou une société par actions à actionnaire unique.*

*Les avantages et les inconvénients d'une entreprise individuelle : voir la page 72 du manuel*

*Les avantages et les inconvénients d'une société par actions : voir la page 91 du manuel*

**3** Manon et son ami Guy veulent fonder leur entreprise qui œuvrera dans le domaine de la vente au détail de biens de consommation. Ils décident de s'incorporer (créer leur société par actions). Après avoir analysé la situation, ils constatent qu'ils ont besoin de 200 000 \$. Leurs liquidités personnelles totalisent 150 000 \$, soit 100 000 \$ pour Manon et 50 000 \$ pour Guy. Par ailleurs, leur amie commune Nicole serait intéressée à investir le 50 000 \$ qui manque pourvu qu'elle n'ait pas à s'impliquer dans la société par actions. Par contre, elle voudrait être la première à recevoir des dividendes si le conseil d'administration décide d'en verser aux actionnaires. Quels seraient les catégories d'actions et le nombre d'actions qui seraient émis à chacun d'eux si, par hypothèse, la valeur de l'action déterminée par le conseil d'administration est de 10,00 \$ chacune?

*Le prix unitaire de l'action est 10 \$. Pour connaître le nombre d'actions que détient chaque actionnaire dans la société, on divise la valeur des liquidités personnelles que chaque actionnaire par le prix unitaire de l'action.*

|          |                          |                |
|----------|--------------------------|----------------|
| Manon :  | 100 000 divisés par 10 = | 10 000 actions |
| Guy :    | 50 000 divisés par 10 =  | 5 000 actions  |
| Nicole : | 50 000 divisés par 10 =  | 5 000 actions  |
| Total :  | 200 000 \$               | 20 000 actions |

*La société peut créer deux catégories d'actions :*

*Actions de catégorie A : pour Manon et Guy – Ordinaires*

*Actions de catégorie B : pour Nicole - Privilégiés*

**4** Robert, un ami, vous consulte parce qu'il sait que vous êtes familier avec le fonctionnement d'une société par actions, le rôle et la responsabilité personnelle des actionnaires et des administrateurs. Albert, le beau-frère de Robert, a approché ce dernier pour qu'il devienne administrateur de sa société par actions nouvellement créée. Robert n'a pas vraiment confiance en Albert et il veut savoir s'il engagera sa responsabilité personnelle comme administrateur si la société par actions ne respecte pas ses obligations. Répondez-lui.

*Oui, il peut engager sa responsabilité personnelle et solidaire. Toutefois, il a des moyens légaux de défense pour se dégager de cette responsabilité, s'il prouve a agi avec diligence, loyauté, honnêteté, prudence, et dans l'intérêt de la société. Ce moyen de défense est nommé : le voile corporatif*

**5 Jean est actionnaire minoritaire d'une société par actions à plusieurs actionnaires. Il ne fait pas partie du conseil d'administration. Cependant, il aimerait participer à la prise de décisions qu'il considère importantes. Par exemple, l'achat d'un équipement dont le coût est de plus de 100 000 \$. Que lui suggérez-vous de recommander aux autres actionnaires? Justifiez votre réponse.**

*Il peut proposer l'adoption d'une convention unanime des actionnaires, laquelle aura pour but de retirer aux administrateurs de la société une partie de leurs pouvoirs, notamment celui relatif à l'achat des équipements qui coûtent plus de 100 000 \$. Il s'agit ici d'un mécanisme qui permet aux actionnaires d'une société s'approprier certains pouvoirs des administrateurs et les exercer eux-mêmes.*